

# Cumul emploi retraite

AUJOURD'HUI (2026)		CE QUI VA CHANGER (01/01/2027)		
Après la retraite, il est possible de cumuler revenus et pension		Gros changement : le système devient <b>beaucoup plus restrictif</b> Nouvelles règles par âge :		
Cumul intégral (+ avantageux)	Cumul plafonné	Avant 64 ans	> 64 ans et < 67 ans	Après 67 ans
Possible si vous êtes à taux plein ou à 67 ans	Si vous n'avez pas de taux plein	cumul quasi impossible	cumul limité	cumul redevient libre (comme avant)
Aucun plafond, vous cumulez 100% salaire et retraite	le plafond est d'environ <b>160 % du SMIC (≈2 900 € brut/mois)</b> ou votre ancien salaire	Les revenus sont déduits de la retraite	La pension est réduite d'environ <b>50 % des revenus au-dessus d'un seuil (≈7 000 €/an)</b>	sans plafond + possibilité d'une seconde pension
<u>Bonus depuis la réforme 2023 :</u> Vous pouvez <b>recréer des droits à la retraite</b> (une seconde petite pension)				<u>Bonus depuis la réforme 2023</u> Vous pouvez <b>recréer des droits à la retraite</b> (une seconde petite pension)

## Le vrai changement important

Avant	cumul assez libre dès le taux plein
Après réforme	cumul <b>fortement pénalisé avant 67 ans</b>
Objectif	pousser les gens à <b>travailler plus longtemps avant de partir à la retraite</b>

## À savoir (très important)

Ces nouvelles règles concernent surtout **les personnes qui partiront à la retraite à partir de 2027**

Si vous êtes déjà retraité avant → vous gardez en principe **les anciennes règles**

## En résumé simple

2026	cumul encore intéressant
2027	beaucoup plus limité avant 67 ans après 67 ans : cumul libre